

# **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

## **2016**

### **De la Communauté de Communes de CHATILLON COLIGNY**

#### **Sommaire :**

**Présentation de la Communauté de Communes**  
**Page 2 à 5**

**Les Finances de la Communauté de Communes**  
**Page 6 à 7**

**Rapport d'Activités par compétence**  
**Page 8 à 13**

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La Communauté de Communes permet ainsi à ses Communes membres de gérer en commun des activités et des services publics afin de faire mieux ensemble ce qui serait insurmontable à l'échelle d'une seule Commune. C'est dans ce but que la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny œuvre au quotidien.

#### Rappel : Obligation du rapport d'activité

##### **Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales Modifié par LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010- ar t.34**

*Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.*

*Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.*

#### Le Territoire de la Communauté de Communes :

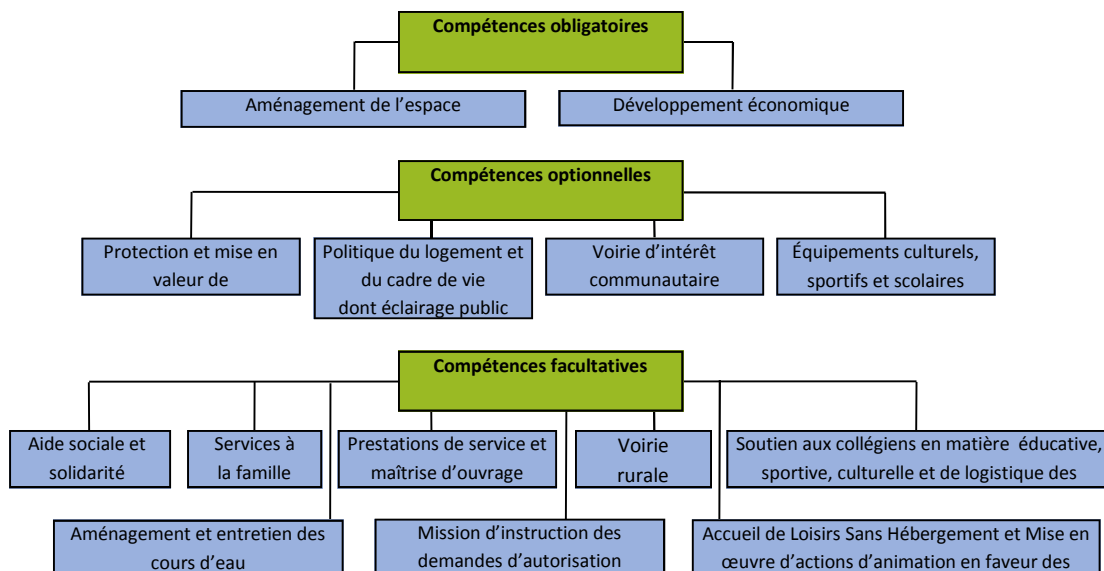
La Communauté de Communes de Châtillon-Coligny regroupe les 12 Communes du Canton de Châtillon-Coligny, à savoir, les Communes d'Aillant sur Milleron, de Châtillon-Coligny, de Cortrat, de Dammarie-sur-Loing, de La Chapelle sur Aveyron, de Le Charme, de Montbouy, de Montcresson, de Nogent sur Vernisson, de Pressigny-les-Pins, de Sainte Geneviève des Bois et de Saint Maurice sur Aveyron.

Son territoire s'étend sur une superficie de 305,77 kilomètres carré pour une population de 11 083 habitants, soit une densité de population de 36,24 habitants par kilomètre carré.



#### A- Les compétences de la Communauté de Communes :

La Communauté de Communes du Canton de Lorraine a été dotée, par ses 12 Communes membres, des principales compétences indiquées ci-après, qu'elle exerce en leur lieu et place :





## B- Les instances de la Communauté de Communes :

### 1- Le Conseil Communautaire :

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant appelé « Conseil Communautaire » qui est composé de Conseillers Communautaires désormais élus en même temps que les conseillers municipaux.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal, suivant l'ordre du tableau. Dans les communes de 1000 habitants et plus, l'élection des conseillers communautaires a lieu en même temps que l'élection des conseillers municipaux, au scrutin de liste.

Depuis le renouvellement général des Conseils Municipaux en mars 2014, et suite à un accord local entre les communes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes comptait 28 délégués titulaires, répartis de la manière suivante : 2 délégués pour les communes de moins de 1000 habitants, 3 délégués pour les communes de 1000 habitants et plus.

2 élections municipales ayant été provoquées durant 2016, l'accord local applicable en 2014 a été dénoncé, nécessitant d'accentuer la représentation proportionnelle, portant en conséquence le nombre de conseillers communautaires de 28 à 31.

Les règles de convocation du Conseil, les règles de quorum, les règles de validité des délibérations sont celles applicables aux Conseils municipaux et sont prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

En 2016, le Conseil Communautaire s'est réuni à 7 reprises.

Ses réunions ont lieu, soit dans les locaux de la Communauté de Communes soit dans une commune du territoire de la Communauté de Communes.

#### Membres du Conseil Communautaire en 2016 :

Au cours de l'année 2016, suite à de nouvelles élections dans 2 communes, Châtillon-Coligny et Saint Maurice sur Aveyron, à la démission de délégués communautaires et au décès de M. Michel LE ROUX, la constitution du conseil communautaire a connu un certain nombre d'évolutions.

La disparition tragique de M. LE ROUX conseiller communautaire et 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes a également provoqué la modification de la représentation de la commune de Nogent sur Vernisson. Fin 2016, l'assemblée été composées des membres suivants :

Délégués Titulaires	Communes
Lysiane CHAPUIS	Aillant sur Milleron
Michel FOURNIER	Aillant sur Milleron
Véronique FLAUDER-CLAUS	Châtillon-Coligny
Patrice RAVARD	Châtillon-Coligny
Danielle HURE	Châtillon-Coligny
Jean-Antoine BELCOUR	Châtillon-Coligny
Isabelle FRANCOIS	Châtillon-Coligny
Alain GRANDPIERRE	La Chapelle sur Aveyron
Christian CHEVALLIER	La Chapelle sur Aveyron
Isabelle ROBINEAU	Le Charme
Bernard BANNERY	Cortrat
Philippe POIRIER	Dammarie sur loing
Daniel PETITDEMANGE	Dammarie sur loing
Yves BOSCARDIN	Montbouy
Jean-Pierre KUNTZ	Montbouy
Alain GERMAIN	Montcresson
Marion CHAMBON	Montcresson

Délégués Titulaires	Communes
Alain HECKLI	Montcresson
Eliane COGNOT	Nogent sur Vernisson
Monique PIOT	Nogent sur Vernisson
Gratiane DES DORIDES	Nogent sur Vernisson
Philippe MOREAU	Nogent sur Vernisson
Jean-Luc LAUVERJAT	Nogent sur Vernisson
Jean-Loup OUDIN	Nogent sur Vernisson
Brigitte LEFEBVRE	Pressigny les Pins
Alain DEPRUN	Pressigny les Pins
André JEAN	Sainte Geneviève des Bois
Véronique MANTECON	Sainte Geneviève des Bois
Laurent LEQUIVARD	Sainte Geneviève des Bois
Arnaud CORABOEUF	Saint Maurice sur Aveyron
Françoise DENEUBOURG	Saint Maurice sur Aveyron



## 2- Les Commissions :

Outre la Commission d'Appel d'Offres qui est chargée de l'attribution des marchés publics, et la Commission Intercommunale des Impôts Directs, la Communauté de Communes a mis en place par délibération en date du 28 avril 2014 plusieurs commissions qui, dans leurs domaines de compétences respectifs, émettent des avis, des propositions et concourent à la préparation des travaux qui seront soumis au Conseil Communautaire :

- Commission Finances et personnel
- Commission Aménagement de l'espace et politique du Logement
- Commission Travaux et voirie communautaire
- Commission Éclairage public
- Commission Développement économique
- Commission Service aux familles
- Commission Développement touristique et équipements culturels et sportifs
- Commission Aide sociale et solidarité et schéma de mutualisation
- Commission Communication.

## 3- Le Bureau :

Le Bureau est une instance restreinte du Conseil Communautaire qui peut bénéficier de délégations de pouvoirs. Il est composé du Président et des 5 Vice-présidents de la Communauté de Communes.

Le bureau était composé comme suit :

### **Composition du Bureau**

- Président : M. Alain GRANDPIERRE
- 1<sup>er</sup> Vice-président, Monsieur Michel LE ROUX, est chargé de l'aménagement de l'espace communautaire et de la politique du logement, décédé le 2 décembre 2016 ;
- 2<sup>ème</sup> Vice-président, Monsieur Henri ROUX, puis Mme FLAUDER CLAUS, en charge des Travaux, de la voirie, de l'éclairage public et de la protection et mise en valeur de l'environnement ;
- 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Madame Isabelle ROBINEAU, est chargée du Développement touristique et des équipements culturels et sportifs ;
- 4<sup>ème</sup> Vice-président, Monsieur André JEAN, est chargé de l'aide sociale et solidarité, des services aux familles, du soutien aux collégiens et du schéma de mutualisation ;
- 5<sup>ème</sup> Vice-président, Monsieur Arnaud CORABOEUF, est chargé de la Communication et de l'Information.

Suite aux élections municipales provoquées à Châtillon-Coligny en juin 2016, M. ROUX n'étant plus délégué communautaire, l'élection d'un Vice-Président a été organisée en Septembre, désignant Mme FLAUDER-CLAUS, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Les membres du bureau se sont investis tout au long de l'année 2016 dans le cadre du Comité de Pilotage constitué en vue de conduire le projet de fusion avec les communautés de Communes du Canton de Lorris et du Bellegardois. Cette instance s'est réunie à plus de 20 reprises au cours de cette année.

## C- Les services de la Communauté de Communes :

### 1- Le tableau des effectifs au 31 Décembre 2016 :

Le tableau ci-après indique le nombre d'emplois permanents dont peut disposer la Communauté de Communes pour mener à bien ses missions.



Cadres d'emplois	Grades	Catégories	Nombres d'emplois à temps complet	Nombres d'emplois à temps non complet
<b>Filière administrative</b>				
Attachés territoriaux	Attaché Principal	A	1	
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	
	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	
	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C		1 (14/35 <sup>ème</sup> )
<b>Filière technique</b>				
<b>Techniciens territoriaux</b>	<b>Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>V</b>
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	
<b>Filière sportive</b>				
Educateurs territoriaux des APS	Educateur Territorial des APS principal de 1 <sup>ère</sup>	B	1	
	Educateur Territorial des APS principal de 2 <sup>ème</sup>	B	1	
<b>Filière médico-sociale</b>				
Educateurs territoriaux de jeunes	Educateur Principal de Jeunes Enfants	B		1 (28/35 <sup>ème</sup> )
	Educateur de Jeunes Enfants	B		1 (25/35 <sup>ème</sup> )
Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	C		1 (23,5/35 <sup>ème</sup> ) (23,5/35 <sup>ème</sup> )
	Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	C		1 (14,5/35 <sup>ème</sup> )
<b>Filière animation</b>				
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoints d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C		2 (17,5/35 <sup>ème</sup> )
<b>Dispositif CUI - CAE</b>				
Agent administratif	Du 01/07/2016 au 30/06/2017	C	1	
Agent technique	Du 01/12/2016 au 30/11/2017	C	1	
<b>TOTAL</b>			12	7

Les effectifs communautaires, au cours de l'année 2016, ont connus un certain nombre d'évolutions. En juillet 2016, Céline SALIN Technicienne de la Communauté de Communes a quitté la structure par voie de mutation.

M. Gérard GAY, adjoint technique a fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> Octobre 2016.

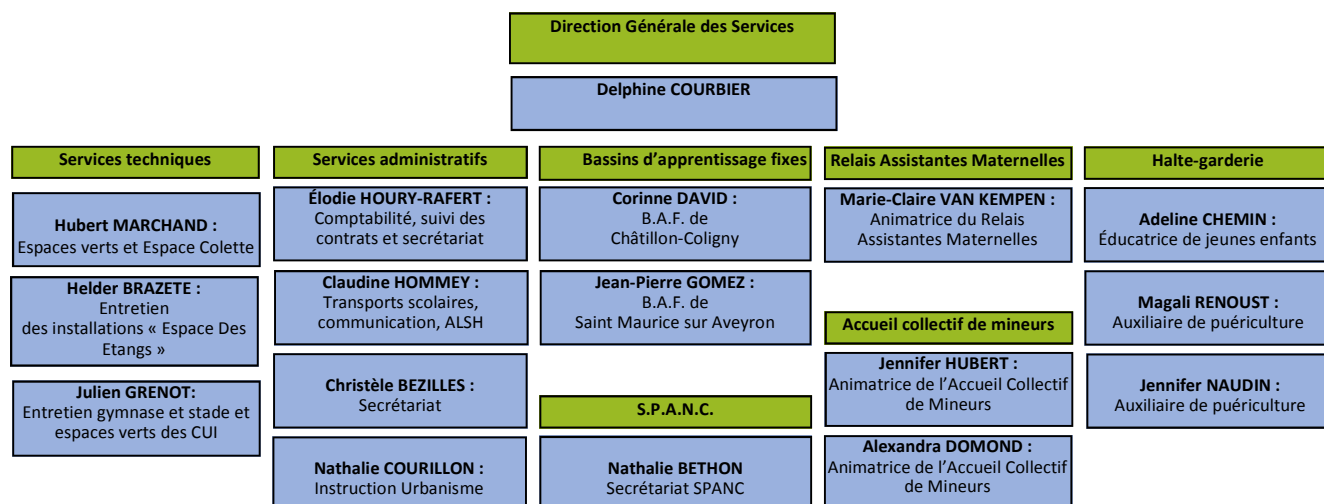
M. Gérard DUPLANT a également fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2017 après 30 ans de bons et loyaux services.

Nathalie BETHON a été recrutée sur un poste à durée déterminée pour renforcer le service d'accueil et le service SPANC, suite au départ de Mme SALIN.

De même, Nathalie COURILLON, mise à disposition par la commune de Varennes-Changy pour la mission instruction des autorisations d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, a intégré les effectifs communautaires le 1<sup>er</sup> Octobre 2016 pour cette même mission, mais sur une quotité horaire plus importante et remise à disposition de la Commune de VARENNES CHANGY pour une durée de 3 mois afin de lui permettre de former un nouvel agent.

Le 1<sup>er</sup> Août 2016, la Communauté de Communes a procédé au recrutement de Helder BRAZETE, responsable de l'Espace des Etangs, nouvel équipement créé par notre EPCI. Afin de compléter l'équipe et pour faire face au départ de MM GAY et DUPLANT, M. Julien GRENOT a été recruté pour l'entretien du gymnase et du stade.

## 2- L'organigramme





## LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### A- Le budget principal de la Communauté de Communes :

#### 1- Le Compte administratif 2016 :

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget qui a été voté en début d'année, à savoir le budget primitif. Comme le budget primitif, le compte administratif comporte deux sections :

- La section de fonctionnement qui indique les charges et produits courants nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes (entretien des équipements publics, des routes, financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, rémunération du personnel...);
- La section d'investissement qui retrace les opérations d'équipement de la Communauté de Communes (études et travaux d'aménagement ou de construction, acquisitions mobilières et immobilières...).

Les principales recettes perçues par la Communauté de Communes sont : les recettes fiscales (taxes directes locales, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...), les dotations de l'Etat, les subventions des Collectivités territoriales, les participations des Communes (attribution de compensation) et les revenus du patrimoine (location de bâtiments, vente de terrains à bâtir...).

Le tableau ci-après récapitule les résultats des principaux chapitres budgétaires du compte administratif 2015 du budget principal de la Communauté de Communes. Il convient de préciser que le résultat cumulé d'exercice de la Communauté de Commune s'élève à 1 384 070,98€.

### Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	
Résultat fonctionnement reporté	895 282,86
Atténuation de charges	15 393,45
Produits des services	181 898,25
Impôts et taxes	3 783 407,00
Dotations, subventions, participations	715 134,63
Autres produits de gestion courante	56 683,94
Produits financiers	0,00
Produits exceptionnels	92 240,56
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 740 040,69</b>

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractères générales	682 824,82
Charges de personnel	628 608,43
Autres charges de gestion courante	1 630 668,63
Atténuations de produits	1 170 046,00
Charges financières	79 461,19
Charges exceptionnelles	85 522,50
Opérations d'ordre de transfert entre section	78 838,14
Intérêts courus non échus	0,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 355 969,71</b>

<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	<b>1 384 070,98</b>
--	---------------------

### Investissement

Recettes d'investissement	
Excédent d'investissement reporté	337 159,11
FCTVA et exc fonctionnement	1 291 043,97
Recettes d'équipement	563 484,65
Recettes suite à cession immobilière	84 463,00
Recettes d'ordre (amortissement)	78 838,14€
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>2 354 988,87</b>

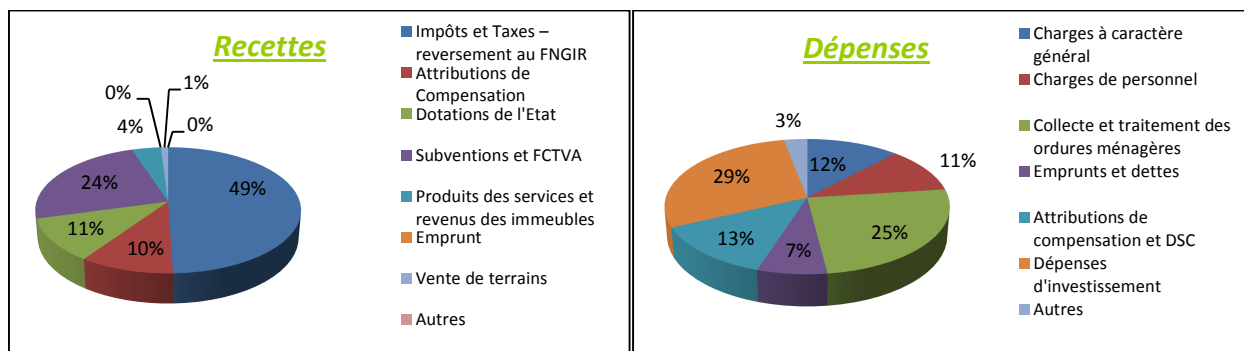
Dépenses d'investissement	
Dépenses d'équipement	1 705 634,51
Emprunts	312 648,55
Dépôt et cautionnement versés	124,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 018 407,06</b>

<b>Excédent d'investissement 2016</b>	<b>336 581,81 €</b>
---------------------------------------	---------------------

## 2- La répartition des dépenses et des recettes réelles en 2016



Les 2 graphiques ci-après indiquent la répartition des recettes et dépenses réelles (c'est-à-dire sans tenir compte des résultats antérieurs et des opérations d'ordre) comptabilisées par la Communauté de Communes dans le cadre de l'exécution de son budget principal 2016. Les recettes réelles s'élèvent au total à 5 710 952,30 € et les dépenses réelles à 5 817 247,13 €.



### B- Les budgets annexes de la Communauté de Communes :

En plus de son budget principal, la Communauté de Communes dispose de 3 budgets annexes. Ces budgets annexes sont établis pour certaines activités qui de par leur nature (production de biens ou de services) ne peuvent être comptabilisées dans le budget principal.

Les 3 budgets annexes, dont vous trouverez ci-dessous les comptes administratifs 2016, concernent le SPANC, la zone d'activités « Les Haies de Montcresson » et la zone d'activités « Les Rosses ».

« SPANC »	Investissement	Exploitation
<b>Dépenses</b>	2 040,31 €	37 675,77€
<b>Recettes</b>	26 646,58 €	49 707,87 €
<b>Résultat</b>	24 606,27 €	12 032.10 €

« Les Haies de Montcresson »	Investissement	Fonctionnement
<b>Dépenses</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Recettes</b>	1 489,56 €	0,00 €
<b>Résultat</b>	1 489,56 €	0,00 €

« Les Rosses »	Investissement	Fonctionnement
<b>Dépenses</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Recettes</b>	22 316,51 €	0,00 €
<b>Résultat</b>	22 316,51 €	0,00 €



### Développement Economique

Afin d'accueillir de nouvelles entreprises sur son territoire et d'aider les entrepreneurs locaux à se développer, la Communauté de Communes dispose de cinq zones d'activités dont elle assure la gestion et l'entretien.

#### **Au cours de l'année 2016, quelques projets d'implantation ont vu le jour :**

Implantation d'une plateforme de traitement des déchets végétaux : par délibération en date du 6 avril 2016, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour la cession de parcelles dans la zone d'activités de Nogent sur Vernisson, à la SCI du Petit Pellerin, représentée par M. Claude MEUNIER en vue de l'implantation de cette plateforme. L'ensemble des parcelles concernées représente une surface de 8 209 m<sup>2</sup>.

Sur la Zone d'Activités des Ecorces à Châtillon-Coligny, M. BOUQUIER, gérant de la SCI Immo Bouquier, a présenté un projet d'acquisition d'une parcelle, pour l'extension de son garage et de création d'une piste de lavage. Ce point a été soumis à délibération lors de la séance du 29 juin 2016. Le conseil communautaire a approuvé la cession d'une parcelle de 4802 m<sup>2</sup>.

Sur la Zone d'activités « les haies de Montcresson », M. GASPARD, représentant la SCI BROUCK, a présenté un projet d'acquisition d'un terrain de 1300 m<sup>2</sup> dans la zone d'activités les haies de Montcresson, pour y implanter un atelier de menuiserie. Le Conseil Communautaire a donné un avis favorable à cette cession lors de sa séance du 14 décembre 2017.

#### **Les subventions versées en 2014 :**

- Afin d'accompagner le développement économique et touristique sur son territoire, la Communauté de Communes verse une subvention de 5 430 € à la Mission Locale du Montargois et du Giennois, ainsi qu'une participation de 3 325,00 € à l'ADEL (Agence de Développement Economique du Loiret). Une subvention de 3 323 € a été versée à la couveuse d'entreprises gérée par l'association PES 45. En matière touristique, outre la gestion de la halte fluviale, équipement communautaire mis à disposition de l'office de tourisme en période estivale, une subvention de 1 500 € a été versée à l'Association Rencontre avec le Patrimoine Religieux pour la réalisation d'une brochure sur le territoire du Châtillonnais.

### Protection et mise en valeur de l'environnement

**La collecte et le traitement des ordures ménagères** du territoire intercommunal sont assurés par le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) des Cantons de Gien, Châtillon-Coligny, Briare et Châtillon sur Loire et le SYCTOM (Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères) des régions de Gien et de Châteauneuf sur Loire.

Pour le Canton de Châtillon-Coligny, le coût total de la collecte et du traitement des ordures ménagères s'est élevé à 1 433 438,28€ pour l'année 2016, pour un taux de taxe voté par délibération en date du 6 avril 2017 de 15,34%.

#### **Aménagement et entretien des cours d'eau :**

Depuis 2014, les communes ayant transféré la compétence « Aménagement entretien des cours d'eau », la Communauté de Communes adhère au Syndicat de la Vallée du Loing (SIVLO), en lieu et place des communes.

La participation de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny au SIVLO s'est élevée en 2016 à 22 156,00 € soit 2 € par habitant. Par délibération en date du 28 septembre 2016 le conseil communautaire a délibéré pour proposer aux communes le transfert anticipé de la compétence GEMAPI (pour permettre au SIVLO d'agir en la matière).

La modification statutaire a été soumise au vote des conseils municipaux qui, à la majorité qualifiée, ont donné un avis favorable (seul avis défavorable : la commune de PRESSIGNY LES PINS).

### SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

#### Bilan de l'année 2016

- **8** contrôles des installations neuves
- **119** visites de diagnostics y compris diagnostics-vente
- **117** vidanges





### **L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :**

Cette opération destinée à aider les propriétaires privés de logements anciens qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration, d'économies d'énergies, d'adaptation, permet de mobiliser des aides de l'Etat, du Département et d'autres partenaires. Elle a débuté en 2012 pour une durée initiale de 4 ans, mais a bénéficié d'une année complémentaire en 2016, suite à un avenant à la convention signée avec l'ANAH et le Département.

En 2016, 4 dossiers adaptation à la perte d'autonomie ont été agréés, 18 dossiers travaux d'économie d'énergie, 1 dossier travaux de sécurité et salubrité. Un dossier propriétaire bailleur a également été agréé pour la création de plusieurs logements sur la commune de Montbouy. La communauté de Communes a ainsi engagé 18 681 € de subvention sur le volet propriétaire occupant et 23 977 € sur le volet propriétaire bailleur.

La communauté de Communes a en outre financé l'animation de l'opération à hauteur de 12 546 € T.T.C.

A l'issue des 5 années d'opération, 115 dossiers propriétaires occupants ont été agréés, soit 65% du taux de réalisation, mais seulement 6 dossiers propriétaires occupants sur les 30 initialement programmés. Sur toute la durée de l'opération, le principal financeur est l'ANAH à hauteur de 64% La Communauté de Communes a engagé 111 746 € de participations financières aux travaux, ainsi que 205 510 € d'animation, financée à hauteur de 45% par l'ANAH et également par le Conseil Départemental.

### L'éclairage public

Marché de gestion globale : Un marché de gestion globale a été attribué en juin 2015 à l'entreprise CITEOS. Ce marché prévoit, pour un coût global de maintenance sur 10 ans de 491 200 € H.T. et 1 500 000 € H.T. de travaux, une économie d'énergie de près de 60%.

Au cours de la première année de l'opération, la Communauté de Communes a engagé 155 448 € H.T. de travaux de rénovation, ainsi que 24 842 € H.T. de travaux de dépannage plus ponctuels. Les travaux de rénovation énergétiques ont bénéficié d'une participation de la Région et de l'Etat à hauteur de 75 000 €.

Au cours de la deuxième année, la Communauté de communes a engagé 112 526 € de travaux d'économie d'énergie, ainsi que 36 345 €.

Maintenance de l'éclairage public : Depuis sa création, la Communauté de Communes est chargée d'assurer la maintenance et le renouvellement des appareillages et des lampes du réseau d'éclairage public du canton, soit plus de 2 600 points lumineux. Cette mission est confiée dans la cadre du marché de gestion globale à l'entreprise CITEOS. En 2016, le coût de cette maintenance s'est élevé à 57 070 € T.T.C.

Coût de distribution de l'énergie : Le coût total de distribution de l'énergie de l'éclairage public sur le territoire de la Communauté de Communes s'est élevé en 2016 à 110 964 € T.T.C. Suite à l'attribution du marché global de gestion de l'éclairage public, destiné à générer des économies d'énergies, les communes ont adopté un programme d'éclairage homogène sur l'ensemble du territoire, reposant sur 3 scénarii selon les secteurs : Scénario 1 Extinction 23h à 5h30 Scénario 2 Extinction 23h à 5h30 la semaine/Extinction 1h00 à 5h30 le week-end, Scénario 3 Extinction 22h00 à 6h00. Cette démarche volontariste des communes devrait permettre d'accroître significativement les objectifs d'économie d'énergie.

### Voirie d'intérêt communautaire

#### Programme de travaux 2016 sur la voirie communale transférée :

Le marché de travaux de voirie en programme investissement est de : 596 921,81 €

Il a été notifié avril 2016 à l'entreprise Vauvelle de Varennes-Changy.

Le programme est composé de 32 chantiers situés sur les 12 communes du territoire. 5 Communes (Châtillon-Coligny, Montbouy, Nogent sur Vernisson, et Conflans sur Loing), ont conduit des travaux dans le cadre d'un groupement de commandes.

La nature des travaux porte sur l'application de revêtement bicouche ECF, avec arasement d'accotement, le reprofilage de chaussées en enrobé, gravillonnage bicouche à l'émulsion de bitume sur deux voies.

#### Programmation Entretien Voirie

La communauté de communes a également financé des travaux d'entretien de voirie constitués en du point à temps, la fourniture d'enrobé à froid, quelques travaux de curage de fossé, pour un montant de 72 000 € T.T.C.

## Travaux suite aux inondations

Suite aux inondations survenues du 28 mai au 5 juin 2016, la Communauté de Communes a pris en charges des travaux de réfection de voirie pour un montant total de 21 021 € T.T.C. Ces travaux ont pour partie bénéficié d'un soutien de l'Etat au titre de la dotation de Solidarité des Collectivités.

### Equipements culturels, sportifs et scolaires

Depuis sa création, la Communauté de Communes assure, en lieu et place des Communes, la gestion et l'entretien d'un certain nombre d'équipements culturels et sportifs du canton, comme l'espace Colette, le Gymnase de Châtillon-Coligny, les Bassins d'Apprentissage Fixes de Châtillon-Coligny et de Saint Maurice sur Aveyron ou encore le stade de football « Henri Leverne » de Châtillon-Coligny.

Ces équipements, qui sont mis à la disposition du Collège, des écoles, des associations, des entreprises et des particuliers, participent au développement et à la pérennisation des activités sportives, culturelles et éducatives sur le territoire intercommunal.

En plus de ces équipements existants, la Communauté de Communes a procédé à la construction d'un dojo, extension du Gymnase de Châtillon-Coligny et à la construction d'un équipement socioculturel à Nogent sur Vernisson.

Le nouveau dojo a été ouvert au public ainsi qu'aux établissements scolaires en septembre 2015, conformément au planning prévisionnel. Le Centre socioculturel baptisé « Espace des Etangs » a été inauguré le 26 novembre 2016.

Les charges de fonctionnement, hors charges de personnel de ces équipements se sont élevées en 2016 à :

Espace Colette : 26 498 € TTC, Gymnase/dojo : 19 654 € TTC, le stade Henri Leverne 6329 € TTC, Espace des Etangs 7 922 € TTC

### Les Bassins d'Apprentissage Fixes

La communauté de communes de Châtillon-Coligny a depuis sa création la charge des Bassins d'Apprentissage Fixe de Châtillon-Coligny et Saint Maurice sur Aveyron. Les BAF sont de petites piscines couvertes et chauffées équipées d'un bassin d'une longueur de 12,5 mètres et d'une profondeur ne dépassant pas 1,5 mètre. Ces piscines sont idéales pour l'apprentissage de la natation, et ce, à tout âge. Les deux BAF accueillent prioritairement les écoles du canton, mais sont également ouverts au public en dehors des périodes scolaires (le midi et pendant les vacances scolaires). Des activités sont aussi proposées par les éducateurs des BAF, comme l'aquagym ou des cours de natation.

Afin d'entretenir au mieux ces installations qui sont soumises à des règles sanitaires strictes, la Communauté de Communes y réalise régulièrement des travaux de rénovation ou de mise en conformité.

En 2016, le coût de fonctionnement de ces deux équipements, hors charges de personnel, s'est élevé à 67 665 € T.T.C.

### Services à la famille

#### **Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) :**

Le relais a reçu un agrément de la Caisse d'allocation Familiale et fonctionne grâce à une aide de la CAF de Loiret et du Conseil Départemental. 94 assistantes maternelles sont agréées sur la Communauté de Communes. Deux gardes d'enfant à domicile travaillent sur le territoire.

Le RAM propose 3 animations collectives par semaine sur 36 semaines, des permanences administratives et téléphoniques en appui aux assistants maternels et aux parents.

Courant 2016 plusieurs ateliers d'éveil à la musique ont été organisés, en collaboration avec la halte-garderie. Des animations « les mots qui font grandir » ont été proposés aux parents et professionnels et ont remporté un certain succès.

Près de la moitié des professionnels ont fréquenté le RAM, soit à l'occasion d'animations, soit dans le cadre des permanences administratives.

#### **Les Chiffres de l'année 2016 :**

**- Coût de la structure : 37 872,25 €**

**- Aides de la CAF à hauteur de 20 367 €**

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Mise en œuvre d'actions d'animation en faveur des préadolescents

Transférée en 2014 à la Communauté de Communes, cette nouvelle compétence est devenue une action importante de la Communauté de Commune.

### Bilan d'activités de l'accueil de loisirs des petites vacances :

L'accueil de loisirs est organisé la première semaine de chaque petite vacances sauf Noël. Les enfants sont accueillis, à partir de 4 ans jusqu'à 12 ans révolus de 8h00 à 18h00, les repas et goûters sont fournis.

En Février les enfants du territoire sont accueillis à Sainte Geneviève des Bois, dans les locaux de l'école. Un transport est proposé pour les enfants de Nogent sur Vernisson qui bénéficiaient les années précédentes de ce service sur place, et pour les enfants de Châtillon-Coligny. 213 journées enfants ont été comptabilisées lors de ce séjours soit une moyenne de 42 enfants accueillis par jour.

Durant les vacances de printemps, l'accueil a été organisé à Châtillon-Coligny dans les locaux de la garderie périscolaire. En complément un stage cirque, est proposé aux enfants de plus de 7 ans. Au total 276 journées enfants ont été réalisées soit une moyenne de 55 enfants accueillis par jour, dont 26 participant au stage cirque.

Durant les vacances d'automne, le service a été organisé pour la première fois à l'Espace des Etangs à Nogent sur Vernisson. 222 journées enfants ont été réalisées soit une moyenne de 44 enfants par jour.

En 2016, une augmentation significative des effectifs de fréquentation de l'accueil de loisirs a été constatée.

### Bilan d'activités de l'accueil de loisirs des mercredis :

Depuis la rentrée scolaire 2015, l'accueil du mercredi a été adapté aux nouveaux rythme scolaires. Après le déjeuner, les activités sont organisées dans la salle de motricité de l'école élémentaire de Nogent sur Vernisson. L'accueil de loisirs du mercredi est ouvert à tous les enfants du Canton de 4 à 12 ans.

Certaines communes du canton ont décidé de proposer aux familles l'acheminement des enfants scolarisés le mercredi vers le site de Nogent-sur-Vernisson, à charge pour les familles d'aller chercher leurs enfants à Nogent sur Vernisson.

L'effectif de fréquentation moyen en 2016 est de 23 enfants par mercredi, soit là encore une augmentation très significative de la fréquentation.

### Bilan d'activités de l'accueil de loisirs en juillet :

Durant l'été, l'accueil est assuré en juillet, conformément à l'existant avant le transfert du service par les communes, 3 sites ont été maintenus : Montcresson, Nogent-sur-Vernisson, et Sainte-Geneviève des Bois.

En vue de mutualiser les moyens, les enfants précédemment accueillis à Montcresson et Nogent sur Vernisson ont été regroupés, les enfants de – de 6 ans étant accueillis à Montcresson et les enfants de + de 6 ans à Nogent sur Vernisson. Cette organisation expérimentale a porté ses fruits en terme de fréquentation, en moyenne 19 enfants de – de 6 ans ont été accueillis à Montcresson (moins de 10 en 2015), une quinzaine d'enfants de + de 6 ans ont été accueillis à Nogent (effectif constant par rapport à 2015).

L'ALSH organisé dans l'Espace Colette de sainte Geneviève des Bois, a accueillis en moyenne 15 enfants de moins de 6 ans et 32 enfants de plus de 6 ans.

Outre l'accueil sur sites, la Communauté de Communes propose aux enfants de plus de 6 ans la participation aux mini-camps. En 2016 cet accueil a été organisé au camping de Bellegarde. Une moyenne de 20 enfants par semaine a participé à cette activité.

En moyenne plus de 80 enfants ont été accueillis par jour et ont bénéficié de nombreuses activités, sorties et rencontres inter-centres.

### Bilan d'activités des actions jeunes :

Parallèlement à l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs, la Communauté de communes propose aux enfants de 12 à 15 ans des activités sportifs sous la houlette de Mme PLASSARD, Éducateur des Activités Physique et Sportives, mise à disposition par la Commune de Châtillon-Coligny. Mme PLASSARD est accompagnée d'un animateur saisonnier et d'un chauffeur mis à disposition par la commune de La-Chapelle-sur-Aveyron pour les transports. En 2016 cette animation a été organisée sur 3 périodes (l'une durant les vacances de printemps, 2 autres au mois de juillet). Elle a une capacité d'accueil de 12 jeune par période.

Le coût global de fonctionnement de ces différents services, comprenant les charges de personnel, s'élève pour l'année 2016 à 162 283 €, soit un coup net pour la Communauté de Communes, déduction faite des participations des familles et de la CAF, de 82 576 €.

## La halte-garderie les Petits Poucets

La halte-garderie « les petits poucets » passée sous gestion communautaire le 1er septembre 2014, propose depuis Novembre 2015 un service d'accueil de jeunes enfants les lundis de 8h30 à 12h00 et les mardis, jeudis et vendredis en journée complète.

Les résultats de fréquentation ont démontré que les journées complètes répondent à un réel besoin des familles. En effet l'ouverture du service le vendredi après-midi a généré une augmentation de la fréquentation d'environ 25%.

52 enfants ont fréquenté ce service en 2016, dont 29 étaient sous contrat. En moyenne sur toute l'année le taux de fréquentation est de 57,7%.

Au cours de l'année 2016, un certain nombre d'animations à destination des parents et des enfants ont été organisées : Participation à la semaine de la parentalité (réunion d'information sur le langage des signes qui a ensuite permis de mettre en place une formation pour le personnel de la halte-garderie, des assistantes maternelles ainsi que des parents) ; participation à la grande semaine de la petite enfance dont le thème était « autour de l'enfant créateur », (différents ateliers de jeux/motricité/manipulation ont été mis en place). Des assistantes maternelles ainsi que des parents se sont déplacés pour l'évènement ; pique-nique de fin d'année autour de la motricité pour partager un dernier moment avec les parents avant la fermeture des vacances d'été.

Le budget de fonctionnement de ce service s'est élevé en 2016 à 62 130 € T.T.C. Déduction faite des aides de la C.A.F. et de la participation des familles le coût à charge de la Communauté de Communes est de 10 778,00 € TTC.

Pour plus d'informations sur ce service, vous pouvez contacter sa directrice, Adeline CHEMIN, par téléphone au 02.38.92.66.19 ou par courriel à l'adresse suivante : haltegarderie.chat.coligny@orange.fr.

## Soutien aux collégiens

### Les transports scolaires du Collège Henri Becquerel :

La Communauté de Communes intervient depuis 2006 comme organisateur de 2<sup>nd</sup> rang des transports scolaires à destination du Collège Henri Becquerel, derrière le Conseil Général du Loiret. Dans ce cadre, la Communauté de Communes exerce un certain nombre de missions, comme l'élaboration des circuits de ramassage scolaire, l'information aux familles et la gestion de la sécurité dans les cars (discipline).

### Les Subventions versées en 2015 au Collège Henri Becquerel :

La Communauté de Communes verse chaque année plusieurs subventions pour financer les activités des collégiens : Sorties pédagogiques et financement d'actions: 13 000 €, Foyer socio-éducatif : 1 858 €

### Instruction des dossiers relatifs au droit des Sols

La Communauté de Communes de Châtillon-Coligny, en partenariat avec la Communauté de Communes de Lorris, a mis en place, par conventionnement avec les communes concernées, un service mutualisé pour assurer la mission d'instruction des autorisations du droit des sols, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Ce Service d'Instruction des Autorisations du Droits des Sols (SIADS), géré, jusqu'en juillet 2016, par 3 agents, puis par 2 agents à mi-temps à partir du 1<sup>er</sup> Août 2016, assure l'instruction des dossiers d'urbanisme sur 20 communes dont 11 de notre territoire.

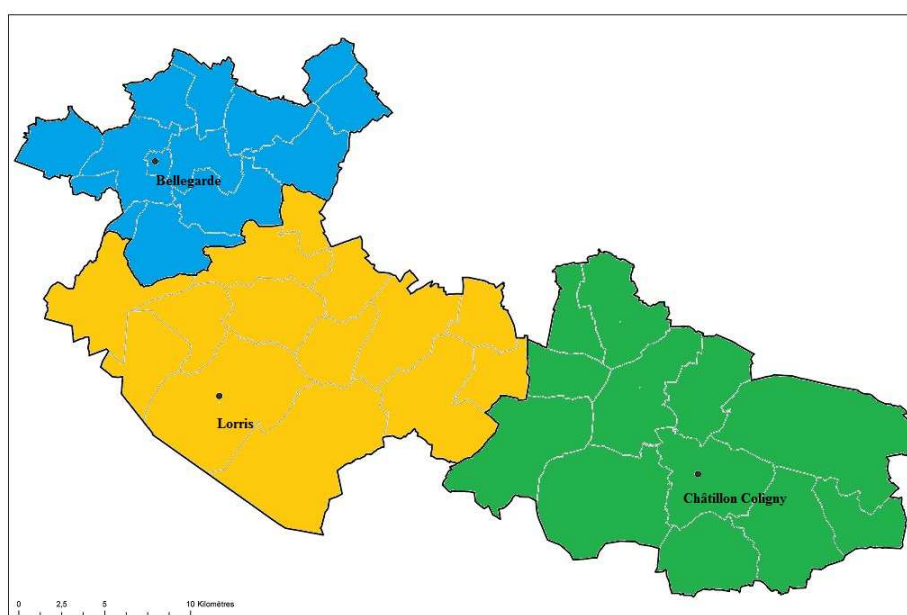
Communes	CU(b)	DP	PC	PA	PD	TOTAL
AILLANT	1	3	1			5
LA CHAPELLE		7	2			9
LE CHARME	2	1	2	1		6
CHATILLON	4	49	14		1	68
CORTRAT		1	0			1
MONTBOUY	2	7	4			13
MONTCRESSON	8	17	4			29
NOGENT	6	22	7		1	36
PRESSIGNY		9	2		0	11
STE GENEVIEVE	4	19	3		2	28
ST MAURICE	4	8	3		1	16
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>143</b>	<b>42</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>222</b>

## Conséquence de la loi NOTRe sur notre territoire

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 Août 2015, porte le seuil minimum de population des Communauté de Communes à 15 000 habitants. Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par la Commission Intercommunale de Coopération Intercommunale préconise, pour atteindre ce seuil, la fusion des Communautés de Communes de Châtillon-Coligny, du Canton de Lorris et du Bellegardois. Cette nouvelle intercommunalité regrouperait 38 communes (l'ensemble des communes du nouveau Canton de LORRIS) pour une population totale de 29 046 habitants, à compter du 1er Janvier 2017.

Début Octobre 2015, le Préfet du Loiret a notifié ce projet aux Communautés de Communes et à leurs communes membres, pour avis dans un délai de 3 mois. Le Conseil Communautaire a délibéré sur ce point lors de sa séance du 28 Octobre 2015, et a émis un avis favorable tout en déplorant, à l'unanimité, les délais contraints imposés par la loi NOTRe ainsi que le manque de concertation et d'information auprès des élus.

### Carte du futur territoire



Sur proposition de la Commission Départementale de Coopération intercommunale, le 22 avril 2016, M. le Préfet a soumis au vote des conseils municipaux son arrêté portant projet de périmètre de la future communauté de communes, issue de la fusion des 3 Communautés de Communes de Châtillon-Coligny, du Bellegardois et du Canton de Lorris.

Les 38 communes ont en majorité délibéré favorablement sur ce projet de périmètre.

Le 19 Septembre 2016 un arrêté préfectoral a acté la création de la nouvelle Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Parallèlement, les Présidents et Vice-Présidents des 3 Intercommunalités ont composé, dès le mois d'octobre 2015, un Comité de Pilotage pour conduire les réflexions préalables à cette fusion. Les 3 communautés de Communes ont également constitué un groupement de commandes afin de désigner un Bureau d'Etude chargé d'accompagner les 3 EPCI à la fusion. Cette mission a été confiée au Bureau d'Etudes Ecoterritorial.

Réuni à plus d'une vingtaine de reprises, le Comité de Pilotage a mené une réflexion préalable ayant pour objectifs de mettre en cohérence les actions et projets portés aujourd'hui par les 3 intercommunalités, de définir des orientations pour les compétences à exercer par le nouvel EPCI, d'étudier le cadre financier et fiscal du futur EPCI. Le Comité de Pilotage a également proposé une organisation des services du futur EPCI qui permette d'assurer la qualité et la proximité du service aux habitants.

Ces réflexions doivent permettre d'accompagner dans les meilleures conditions la fusion des 3 EPCI, devenue effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.